

LES CAPACITES D'HEBERGEMENT DU SECTEUR ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION (AHI)

N°2 - Mai 2017



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Mission
d'Appui
Transversal
et
Territorial

Pôle
Cohésion
Sociale

Direction Régionale
et Départementale
de la Jeunesse,
des sports
et de la cohésion
sociale
des Pays de la Loire
et de la Loire-Atlantique

MAN - 9 rue René Viviani
44262 NANTES Cedex 2

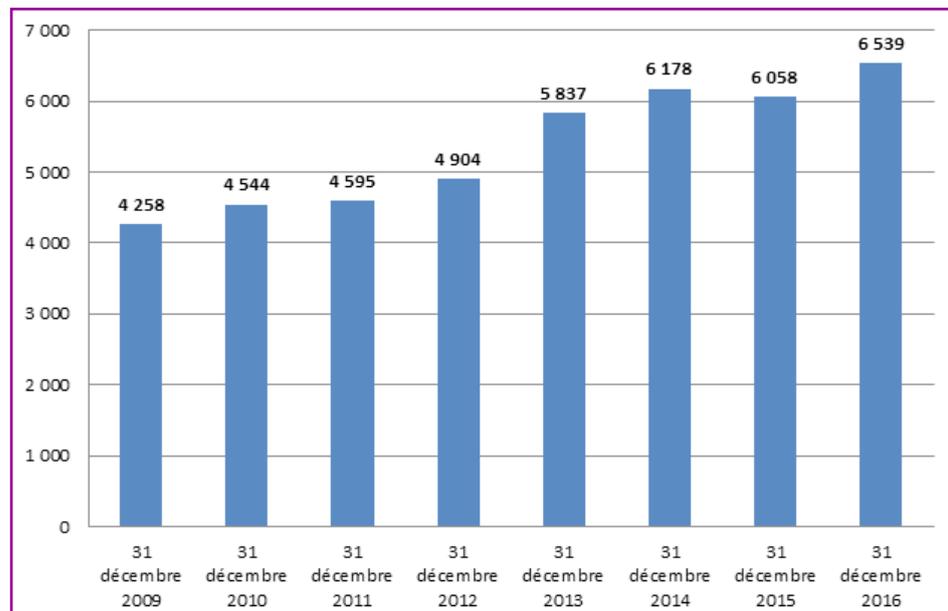
Le dispositif « Accueil, Hébergement, Insertion » (AHI) est destiné aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant une aide globale pour leur permettre d'accéder au logement et de retrouver leur autonomie. Il s'inscrit dans un service public de l'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, visant à garantir à toute personne concernée des prestations adaptées à ses besoins pour lui permettre d'accéder dans le meilleur délai à un logement de droit commun.

Des capacités d'hébergement en forte évolution depuis 2010

Dans les Pays de la Loire, le 31 décembre 2016, 6 539 places pérennes d'hébergement sont recensées dans le dispositif AHI dont : 55 % en Loire-Atlantique, 18 % en Maine-et-Loire, 13 % en Sarthe, 8 % en Vendée et 6 % en Mayenne. Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2016, la capacité régionale totale a progressé de 52 %, elle était de 4 258 places fin 2009. La plus forte progression a eu lieu en Loire-Atlantique (+70 %), suivi du Maine-et-Loire (+50 %). La Mayenne et la

Sarthe se placent en 3ème position avec 38 % C'est en Vendée que l'évolution est la moins importante : +14 %. Cependant, la région semble sous-dotée en places d'hébergement. Le 31 décembre 2015, les Pays de la Loire disposaient de 3,2 % des places du parc AHI en France, pour 4,3 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (1 000€ en 2013).

Evolution des capacités d'hébergement* dans les Pays de la Loire



*Comprend l'hébergement généraliste (hôtel + hors CHRS + CHRS), les autres places d'hébergement exclusivement financées via l'ALT et le logement adapté (pension de famille + intermédiation locative)

Source : DRDJSCS – enquête AHI

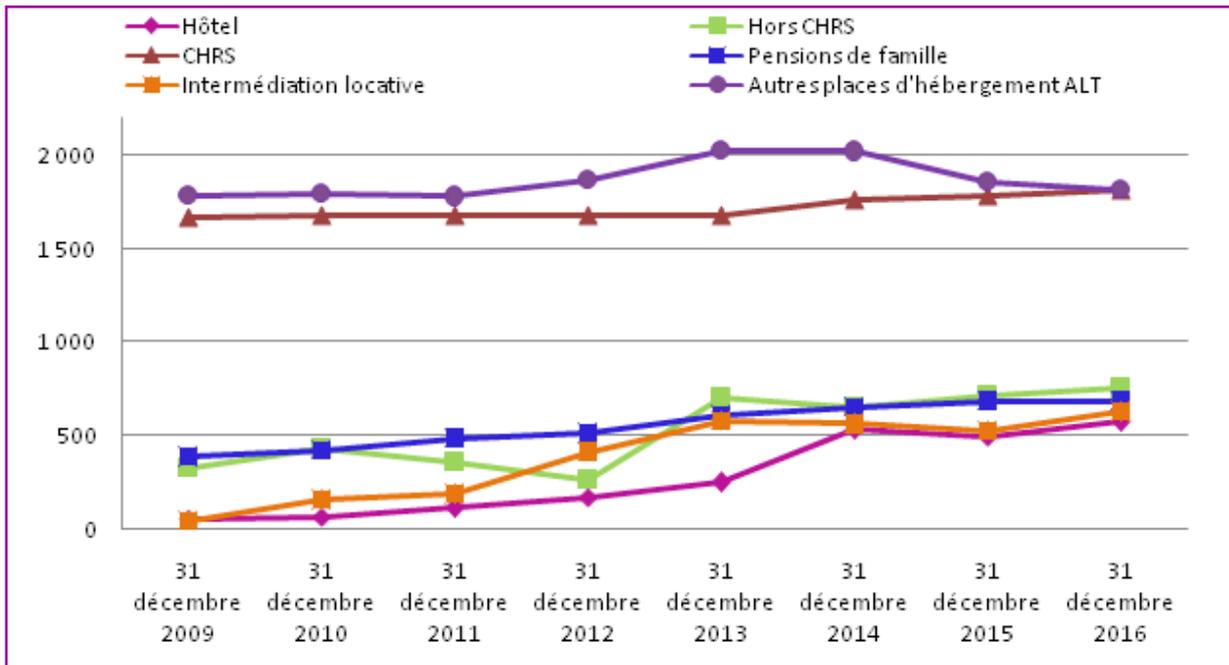
Mais contrastées depuis 2015

Alors que depuis 2009, les capacités d'hébergement de la région étaient en constante augmentation, en 2015 celles-ci décroissent de 2 %. Cette diminution du parc ligérien semble localisée puisque, pour l'ensemble du pays, on observe une augmentation de 8 % de l'ensemble des places. Elle est due à la baisse des places d'hébergement exclusivement financées via l'ALT (-163 places) et de l'hôtel (-36 places). Mais elle est ralentie en partie par l'augmentation des places d'hébergement en centre

d'hébergement et de réinsertion sociale (+ 24 places en CHRS) et hors CHRS (+55 places).

En 2016, le nombre de places d'hébergement augmente de nouveau (+8 %). Dans le cadre du plan de réduction des nuitées hôtelières 2015 -2017, des places ont été créées en hébergement hors CHRS (240) et en intermédiation locative (44). Cependant, le nombre de nuitées hôtelières progresse de nouveau (+87).

Evolution des capacités d'hébergement selon le dispositif



Source : DRDJSCS – Enquête AHI

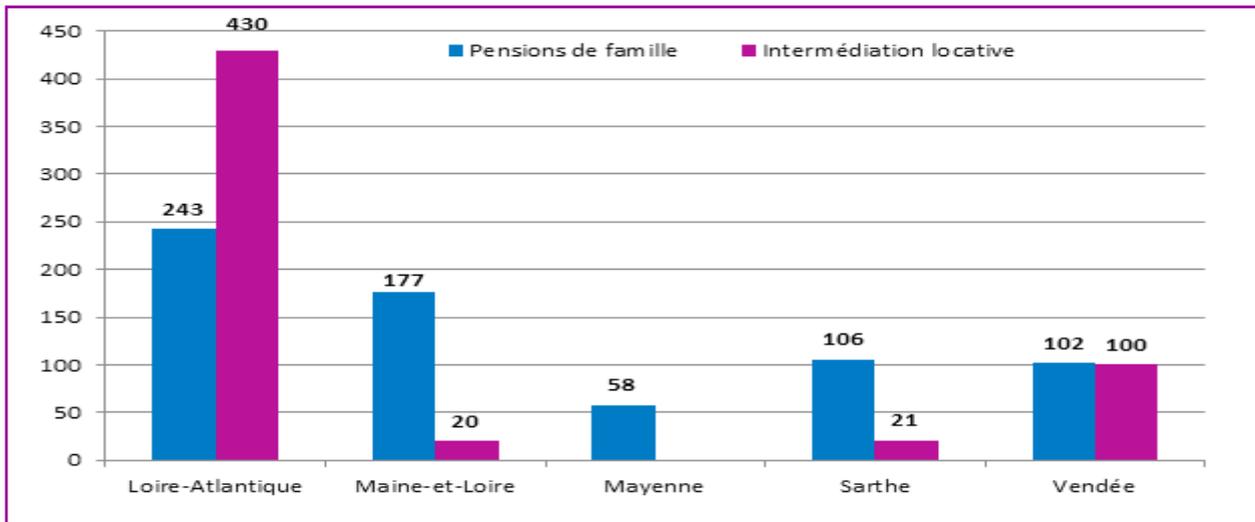
Zoom sur le logement accompagné

Le 31 décembre 2009, le dispositif AHI comportait 425 places en logement accompagné dans les Pays de la Loire, ce qui représentait 10 % des places d'hébergement du dispositif. Le 31 décembre 2016, on compte 1 257 places, soit 19 % des places d'hébergement. Cela représente une progression de 196 % sur cette période. Cependant, 91 % de cette évolution a eu lieu entre 2010 et 2013.

Par comparaison avec la moyenne nationale, fin 2015, la région compte proportionnellement plus de places d'hébergement en pension de famille (57 % en Pays de la Loire contre 37 % en France) qu'en intermédiation locative (43 % en Pays de la Loire contre 63 % en France).

Sur les 686 places recensées en pension de famille au 31 décembre 2016, 22 % étaient situées dans des résidences accueil destinées à loger des personnes en souffrance psychique. Cette modalité d'accueil a fortement progressé entre 2009 et 2016 : + 255 % contre + 78 % pour l'ensemble des pensions de famille. Concernant l'intermédiation locative, quatre départements ligériens louaient des logements en décembre 2016 : 75 % des places étaient situées en Loire-Atlantique, 18 % en Vendée et 4 % en Maine-et-Loire et en Sarthe. Cette intermédiation locative se fait pour 70 % en sous-location, 29 % en mandat de gestion et 1 % en bail glissant.

Répartition départementale des places d'hébergement en logement accompagné dans les Pays de la Loire au 31 décembre 2016



Source : DRDJSCS – Enquête AHI

Zoom sur l'hébergement d'urgence : une forte augmentation depuis 2013

Pour faire face à l'urgence dans la région Pays de la Loire, au 31 décembre 2015, 1,7 % des places d'hébergement d'urgence en France sont localisées dans la région, contre 3,3 % de l'ensemble des places du dispositif AHI. 1 336 places d'hébergement

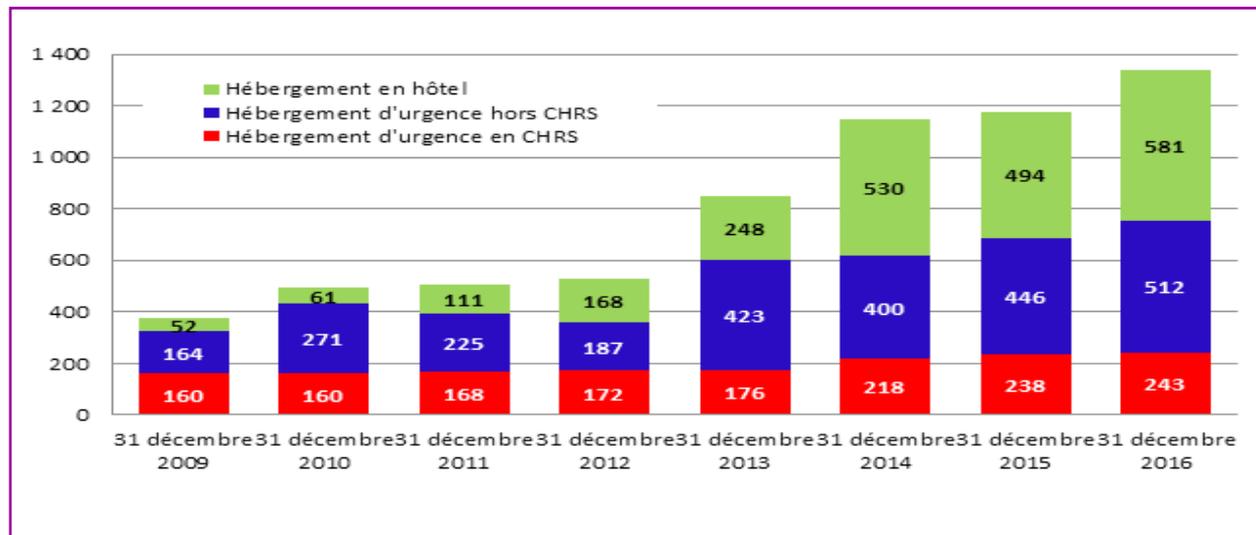
d'urgence sont disponibles au 31 décembre 2016 contre 376 au 31 décembre 2009, soit une progression de 255 % en 7 ans. C'est en 2013 et 2014 que la progression a été la plus importante : 65 % des créations ont eu lieu à cette période.

C'est l'hébergement en hôtel qui a le plus augmenté (+ 1 017 %) entre 2010 et 2016, même si ce type d'hébergement est très peu utilisé en Mayenne et en Vendée. Si jusqu'en 2012, les places d'hébergement d'urgence en hôtel étaient moins nombreuses que celles hors CHRS et en CHRS, à partir de 2014, elles constituent l'hébergement majoritaire pour l'urgence. Une diminution du nombre de ces places a eu lieu en 2015 (-36 places), mais dès 2016 l'augmentation reprend. Le 31 décembre 2015, l'hôtel représente 42 % des places d'hébergement d'urgence, soit une proportion qui reste inférieure à la moyenne nationale (54 %). Les places d'hébergement d'urgence hors CHRS ont progressé de 212 % entre 2010 et 2016. Cependant, cette progression n'a pas été régulière, alternant périodes de diminution et

d'augmentation des places. La plus forte progression a eu lieu en 2013 avec une augmentation de 126 % des places d'urgence hors CHRS. Proportionnellement, la France et les Pays de la Loire se situent à un même niveau quant aux places d'urgence hors CHRS: elles représentent 36 % en France et 38 % dans les Pays de la Loire au 31 décembre 2015.

C'est l'hébergement d'urgence en CHRS qui connaît la progression la moins importante (+ 52 %), passant de 160 à 243 places entre début 2010 et fin 2016. Les Pays de la Loire comptent en proportion plus de places d'hébergement d'urgence en CHRS que la France au 31 décembre 2015 (20 % contre 10 % respectivement).

Les places en hébergement d'urgence dans les Pays de la Loire



Source : DRDJSCS – Enquête AHI

Des disparités au sein de la région

La Sarthe connaît la plus forte progression du nombre total de places d'hébergement d'urgence (+ 562 %), suivie du Maine-et-Loire (+ 305 %).

En décembre 2016, la répartition des places d'hébergement d'urgence selon les départements ligériens ne correspond pas totalement à leurs poids respectifs. En Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire, il y a plus de places d'hébergement que ne laisseraient supposer les seuls poids démographiques de ces départements : respectivement 46 % des places contre 37 % de la population et 25 % contre 22 %. La Mayenne et la Sarthe

connaissent un équilibre : 8% de la population régionale et des places d'hébergement d'urgence pour le premier département, et 17 % des places d'urgence régionales pour 15 % de la population des Pays de la Loire pour le second département. Quant à la Vendée, la situation est inversée: 4 % des places d'urgence pour 18 % de la population régionale. Entre la Loire-Atlantique et la Vendée, les écarts sont au maximum : 4,4 places pour 10 000 habitants en Loire-Atlantique contre 0,8 en Vendée.

Répartition de la population et des places d'urgence dans les Pays de la Loire

| | Loire-Atlantique | Maine-et-Loire | Mayenne | Sarthe | Vendée | Pays de la Loire |
|--|------------------|----------------|---------|---------|---------|------------------|
| Population estimée au 01/01/2016 | 1 378 622 | 814 657 | 306 682 | 570 034 | 673 987 | 3 743 982 |
| Répartition de la population par département | 37% | 22% | 8% | 15% | 18% | 100% |
| Places d'urgence au 31/12/2016 | 611 | 340 | 107 | 225 | 53 | 1 336 |
| Répartition des places d'urgence au 31/12/2016 | 46% | 25% | 8% | 17% | 4% | 100% |
| Nombre de places d'urgence pour 10 000 habitants | 4,4 | 4,2 | 3,5 | 3,9 | 0,8 | 3,6 |

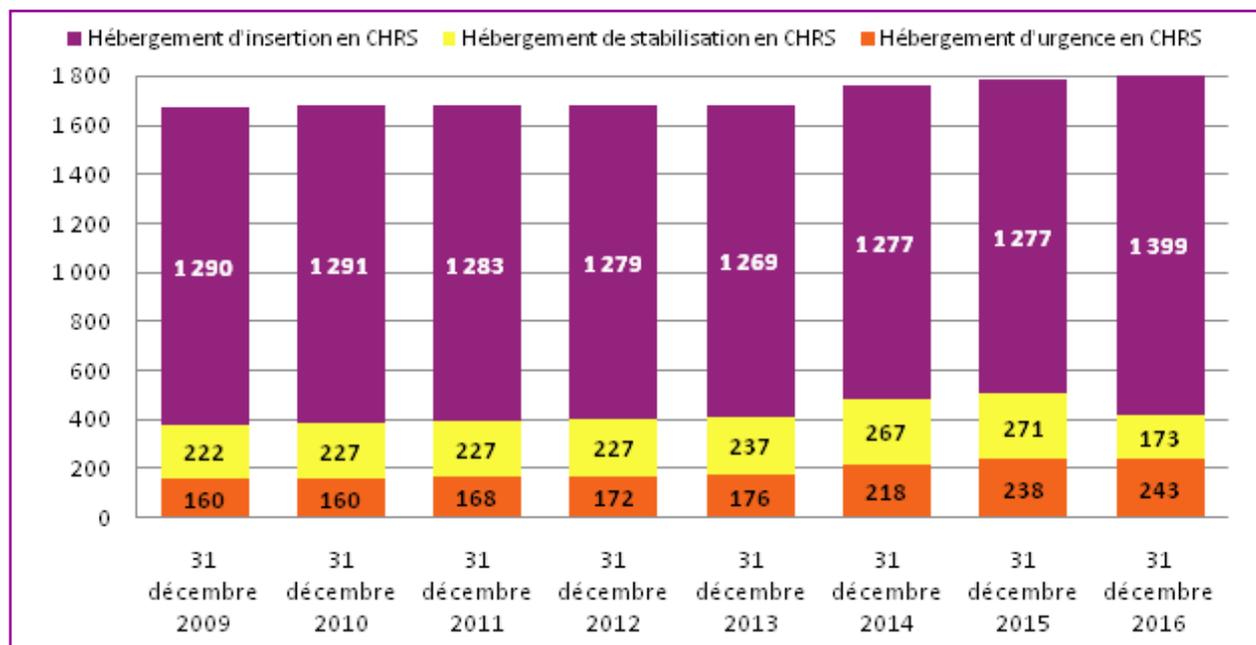
Sources : DRDJSCS – Enquête AHI ; INSEE – Estimations de population

Zoom sur les CHRS

Le 31 décembre 2016, il existait 1 815 places d'hébergement en CHRS dans les Pays de la Loire. 77 % étaient des places d'insertion, 10 % des places de stabilisation et 13 % des places d'urgence. Entre les 31 décembre 2009 et 2016, l'ensemble des places d'hébergement en CHRS a peu augmenté dans la région Pays de la Loire + 9 %. Cependant, selon le type d'hébergement, l'évolution

n'a pas été la même : les places d'urgence augmentent fortement (+52 %), les places d'insertion un peu moins (+8 %), tandis que les places de stabilisation diminuent (-22 %). La diminution de ces dernières places s'explique par la transformation de 113 places d'insertion en place de stabilisation en Sarthe au cours de l'année 2016.

Les places d'hébergement en CHRS dans les Pays de la Loire

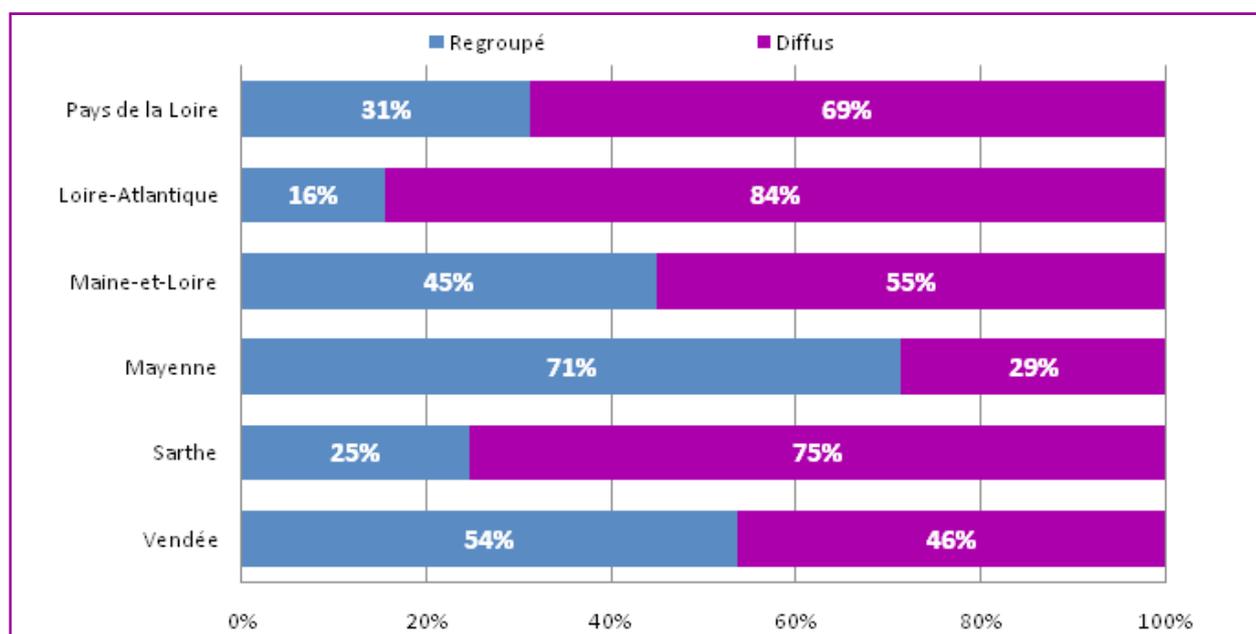


Source : DRDJSCS – Enquête AHI

S'agissant des modalités d'accueil, les places d'hébergement en CHRS sont pour 31 % de l'hébergement regroupé et pour 69 % de l'hébergement diffus au 31 décembre 2016. Cette répartition évolue peu entre 2012 et 2016, mais au profit de l'hébergement diffus qui passe de 64 % à 69 % des places en CHRS. Cependant, selon le département, cette répartition est différente. En Mayenne, la répartition est inversée puisque, au 31 décembre 2016, 71 % des places de CHRS sont en hébergement regroupé.

Et c'est en Loire-Atlantique que l'écart est maximum : 16% en hébergement regroupé, pour 84% en hébergement diffus. Les places supplémentaires en CHRS créées depuis le 31 décembre 2011 sont essentiellement des places d'hébergement diffus, sauf pour la Vendée qui passe de 100 à 122 places d'hébergement regroupé au 31 décembre 2016 et pour le Maine-et-Loire (+15 places).

Répartition des places d'hébergement en CHRS selon les modalités d'accueil au 31 décembre 2016



Source : DRDJSCS – Enquête AHI